



Avis 22-2004 : Projet d'arrêté royal portant des mesures de police sanitaire pour la surveillance de et la protection contre certaines zoonoses et agents zoonotiques.
(dossier Sci Com 2004/18)

Le Comité scientifique de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire a pris connaissance du projet d'arrêté portant des mesures de police sanitaire pour la surveillance de et la protection contre certaines zoonoses et agents zoonotiques. Il donne un avis favorable à ce projet d'arrêté. Il a également pris acte que la transposition de la directive 2003/99/CE du Parlement européen et du Conseil du 17.11.03 sur la surveillance des zoonoses et des agents zoonotiques, modifiant la décision 90/424/CEE du Conseil et abrogeant la directive 92/117/CEE du Conseil concerne trois projets de législation : le présent projet d'arrêté royal et deux autres projets qui font respectivement l'objet de l'avis 20-2004 (dossier Sci Com 2004/12) et de l'avis 21-2004 (dossier Sci Com 2004/23).